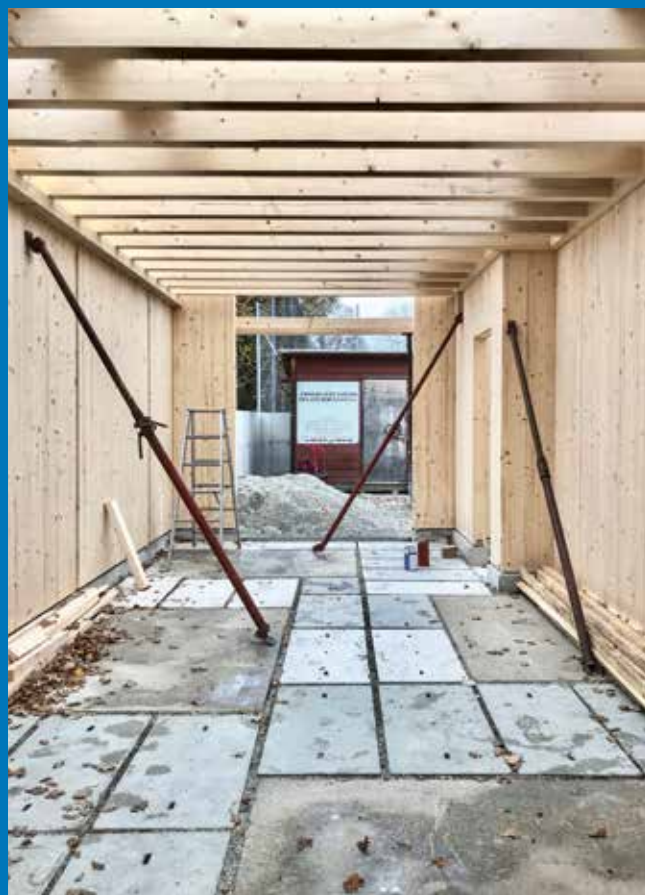


Équipements publics : Construire ? Recycler ? Mutualiser ?



EspaceSuisse

Association pour l'aménagement
du territoire

Section romande

SOMMAIRE

AGENDA ET BRÈVES 3

ACTUALITÉS 4

LES CAHIERS – 1/2024

Équipements publics : Construire ? Recycler ? Mutualiser ?

ÉDITORIAL

Équipements publics en mutation

Marielle Savoyat 5

DOSSIER

L'école dans tous ses espaces

Sonia Curnier, Vincent Kaufmann, Luca Pattaroni 6

Mutualisation des équipements en zone d'utilité publique

Alain Beuret 12

Halles nord de Beaulieu : un laboratoire pour une nouvelle approche du sport

Jérôme Rochat, Yann Rod 16

Approches circulaires au stade des Arbères à Meyrin

Véronique Favre 22

Je mutualise, tu mutualises, ... ils profitent

Laurent Guidetti 27



Stade des Arbères, Meyrin (GE), chantier du hangar, FAZ architectes (© FAZ architectes)

AGENDA

14.06.2024

10 ans de la LAT, Soleure

La première étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, un jalon majeur dans l'aménagement du territoire suisse, est entrée en vigueur le 01.05.2014, il y a tout juste 10 ans. Lors du congrès, nous ferons le bilan de cette décennie, évoquerons ce que nous avons appris et les défis que nous avons à relever, puis oserons un regard vers l'avenir.

CONGRÈS ESPACESUISSE
10 ans de la LAT
Soleure, 14 juin 2024
Informations, programme et inscriptions sur : espacesuisse.ch > Formation

12.09.2024

ISOS et développement vers l'intérieur, La Sarraz (VD)

Lors de ce séminaire, EspaceSuisse et l'Office fédéral de la culture (OFC) examinent ce que signifie en pratique le fait qu'un site figure à l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS) et se penchent sur le champ de tension qui existe entre protection et développement. Une balade se déroulera à travers la localité de la Sarraz, qui figure à l'ISOS.

SÉMINAIRE ESPACESUISSE
ISOS et développement vers l'intérieur
La Sarraz (VD), 12 septembre 2024
Informations, programme et inscriptions sur : espacesuisse.ch > Formation

20.09.2024

Visite des Plaines-du-Loup, Lausanne

Immersion au cœur de la métamorphose des Plaines-du-Loup. EspaceSuisse – romande vous invite à découvrir ou mieux connaître ce nouveau pan de ville sur les hauts de Lausanne. De la planification à la réalisation, plusieurs acteurs présenteront les démarches et les enjeux de cette opération hors du commun.

4 À 7
Visite du quartier des Plaines-du-Loup, Lausanne, le 20 septembre 2024, de 16h00 à 19h00
Informations, programme et inscriptions sur : espacesuisse-romande.ch

BRÈVES

Les Cahiers d'EspaceSuisse – romande sont désormais disponibles en vente en ligne

[Au format pdf ou papier. Prix : 16.- sur \[espazium.ch\]\(https://www.espazium.ch\) > Publications](https://www.espacesuisse.ch)

Le titre de membre d'honneur de la SIA décerné à Alain Berset et à Barbara Buser

Leur fort engagement en faveur d'une culture du bâti de qualité a été distingué. Plus d'informations sur [sia.ch](https://www.sia.ch)

Conférence d'Anne Lacaton, du bureau Lacaton & Vassal au pavillon Sicli, Genève

Le 27 juin 2024 à 18 h 30. Conférence en français, entrée gratuite, sans inscription. Plus d'informations sur [pavillonsicli.ch](https://www.pavillonsicli.ch)

Exposition Maquettes d'architecture à Genève

Organisée par la filière Architecture de l'HEPIA, l'exposition montrera des maquettes d'étudiants, avec des échelles, des thèmes et des lieux différents. Du 15 mai au 30 juin 2024, au rez-de-chaussée de l'immeuble Clarté, anciennement restaurant Darshana. Plus d'informations sur [hesge.ch](https://www.hesge.ch)

Projet de recherche « Récits de rues »

Menée par le bureau Urbaplan, cette étude restitue l'expérience sensible et l'atmosphère de la rue de manière interactive, pour repenser et vulgariser les outils d'urbanisme et leurs effets, avec des séquences vidéo, des récits et des explications. À expérimenter sur [recitsderues.ch](https://www.recitsderues.ch)

Le Conseil de l'EPFZ a décerné le titre de « Professor of Practice » à Damian Jerjen, directeur d'EspaceSuisse

Damian Jerjen a reçu ce titre honorifique pour son engagement en faveur d'un développement du territoire durable, son expertise avérée et sa large expérience. Plus d'informations sur [espacesuisse.ch](https://www.espacesuisse.ch)



Sociétés frontalières

Les espaces transfrontaliers sont souvent très dynamiques, mais ils se caractérisent aussi par de fortes inégalités et un climat social teinté par des sentiments d'injustices croisées. Une large enquête sociologique, menée par le LASUR – Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL, au cœur de trois régions urbaines transfrontalières européennes: le grand Genève, Lille et le Pays basque, s'est penchée sur ces questions. Les résultats ont été publiés récemment dans un ouvrage paru aux éditions PPUR. À l'heure où les frontières se sont beaucoup effacées dans l'espace Schengen, de récents événements en Europe tels que le Brexit, la guerre en Ukraine ou encore la Covid-19 ont accentué les tensions entre les besoins de liberté de circulation et ceux de contrôles aux frontières. L'étude cherche à montrer comment des régions à cheval entre deux pays arrivent à faire société malgré la frontière mutuelle. À quoi ressemble la vie des frontaliers? Quelles sont leurs attaches de part et d'autre de la frontière? Où pratiquent-ils leurs loisirs? Autant de questions et de réponses qu'il semble difficile de mettre dans des cases, car il n'existe pas de frontaliers types; au contraire, les situations personnelles permettent de nuancer les vécus de ces espaces au-delà des frontières. De la France à l'Espagne, à la Belgique et à la Suisse, tour d'horizon des réalités actuelles.

Garance Clément, Alexis Gummy, Ander Audikana, Guillaume Drevon, Vincent Kaufmann, Laurie Daffe, *Sociétés frontalières, une enquête sociologique au cœur de trois espaces frontaliers européens*, Presses polytechniques et universitaires romandes, Lausanne, 2023



Clarté revisité

L'immeuble Clarté à Genève, réalisé par Le Corbusier et Pierre Jeanneret entre 1930 et 1932, glorifie la lumière dans les logements. Il est le premier bâtiment de Le Corbusier entièrement vitré sur ses deux façades principales. Caractéristique de l'architecture moderne et inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, il reste pourtant méconnu des Genevois. La Bibliothèque de Genève en expose des photographies. Les images permettent de restituer les transformations visuelles de l'immeuble au cours du temps, ainsi que les mutations du quartier de Villereuse. À cette occasion, Nicolas Schaetti, conservateur responsable de l'Unité collections spéciales à la Bibliothèque et commissaire de l'exposition, guidera une visite du bâtiment. C'est l'occasion de rappeler la publication du livre qui retrace la restauration de l'immeuble, paru en 2016.

Visite commentée gratuite, « Autour de Clarté », sur inscription. Rendez-vous sur place, devant l'immeuble Clarté, le jeudi 23 mai à 18h00, durée 1h20. Inscriptions sur bge-geneve.ch > agenda > autour-de-clarte

Exposition, « Bâtiment Clarté: une histoire en photographies », entrée gratuite, Bibliothèque de Genève, promenade des Bastions 8, 1205 Genève. Jusqu'au 14 septembre 2024. Plus d'informations, guide de l'exposition à télécharger gratuitement au format pdf et exposition virtuelle sur bge-geneve.ch > agenda > clarté

Livre paru en deux éditions, en français et en anglais: Office du patrimoine et des sites, *Restauration de l'immeuble Clarté, Genève – Le Corbusier & Pierre Jeanneret [Restoration of the Clarté Building, Geneva – Le Corbusier & Pierre Jeanneret]*, Birkhäuser, Bâle, 2016



Saint-Gingolph, jardin de la Croix-Blanche
(© Marielle Savoyat)

Nature en ville et village

EspaceSuisse – romande soutient la diffusion des bonnes pratiques et de réalisations exemplaires. Dans ce cadre, elle vient d'assurer une nouvelle impression et diffusion à tous ses membres de l'ouvrage *Nature en ville et village*, publié par le Canton du Valais, par le Service du développement territorial (SDT) et le Service des forêts, de la nature et du paysage (SFNP). Dans un contexte de changement climatique, d'expansion et de densification des centres urbains et d'accroissement de la mobilité, la biodiversité subit une pression toujours plus forte. Pour tenter de pallier ce phénomène, cette publication propose des pistes pour renforcer la valorisation de la nature dans les milieux bâtis. Elle se veut un guide pratique à l'usage des Communes et un soutien pour répondre aux bases légales et à la planification directrice cantonale. L'ouvrage traite d'exemples à des échelles très diversifiées et nous invitons nos lecteurs à le lire au-delà des frontières valaisannes, car il pourrait inspirer des communes d'autres cantons et se révéler utile pour des travaux d'aménagement dans d'autres territoires.

Nature en ville et village, Canton du Valais, Sion, 2022. Il existe une version allemande de ce guide. Le guide peut être téléchargé gratuitement au format pdf sur vs.ch > SDT > Nature en ville et village

Équipements publics en mutation

Marielle Savoyat,
rédactrice en chef

L'urgence climatique pousse à modifier complètement les modes de pensée, entre autres les manières d'appréhender le territoire. Les équipements publics représentent un pilier central dans l'aménagement du territoire, des villes et des localités. L'impact de leur construction et de leur utilisation est immense en termes de limitation des ressources, d'occupation du sol, de localisation, d'accessibilité et d'appropriation notamment. À l'heure de la densification vers l'intérieur et des enjeux de durabilité, quelles sont les pistes pour optimiser avec conscience la réalisation et l'usage des équipements publics? Ces derniers peuvent jouer un rôle crucial sur le chemin des villes résilientes et de l'économie du partage, en tenant compte des différentes réalités et sensibilités. Dès lors, des approches telles que la mutualisation des espaces pour plusieurs usages ou plusieurs types d'utilisateurs, le recyclage et la transformation de bâtiments inoccupés à des fins sportives ou culturelles, le réemploi, se profilent de plus en plus.

Ce Cahier fait écho au séminaire *Équipements publics: Construire? Recycler? Mutualiser?* organisé par EspaceSuisse – romande à Lausanne en novembre 2023, qui a requestionné les pratiques et exploré quelques démarches actuelles innovantes. Certaines interventions et intelligente des halles nord de Beaulieu à Lausanne en surfaces dédiées au sport. En complément au séminaire, une contribution inédite retrace ici une recherche menée par le LASUR – Laboratoire de sociologie urbaine de l'EPFL – sur la planification des bâtiments scolaires genevois à l'horizon 2050, réalisée pour le Canton. Et enfin, Laurent Guidetti, modérateur de la journée à Lausanne, prend un peu de hauteur et explore certains enjeux sous-jacents et répercussions loin d'être neutres de la mutualisation.

Je mutualise, tu mutualises, ... ils profitent

Laurent Guidetti est architecte-urbaniste, associé chez TRIBU architecture et vice-président du comité d'EspaceSuisse – romande.

Une fois encore, la dernière journée d'étude d'Espace-Suisse – romande¹ qui s'est déroulée en novembre 2023 a rencontré un grand succès qualitatif – sans doute parce que le thème des équipements publics a été abordé avec un angle particulier et pointu (Construire ? Recycler ? Mutualiser ?), se passant ainsi de ternes généralités. Comme l'annonçait Vincent Kempf, notre président, en introduction du séminaire, les équipements publics sont souvent synonymes de gouffres financiers – à la réalisation comme à l'exploitation – et d'impacts territoriaux et sociaux immenses : occupation du sol, accessibilité, localisation, matière, énergie, temps, etc. Le séminaire a été l'occasion de se pencher sur des exemples d'équipements intégrant diverses stratégies d'économies des ressources et de réduction de leurs impacts écologiques et sociaux.

Cette attention n'est pas nouvelle, mais semble gagner du terrain face à des pratiques directement héritées d'une croyance en un monde infini où l'énergie est gratuite et le déchet sans impact. La journée d'étude a été l'occasion de confirmer le fossé territorial et culturel séparant deux approches qui coexistent encore.

D'un côté, il existe des projets d'équipements pour des occasions sans lendemain, hérités du 20^e siècle, pharaoniques, flambant neufs, uniques, exceptionnels, performants, monumentaux, innovants; répondant à des exigences très élevées et récentes, mais peu durables; nécessitant des dépenses somptuaires, une grande occupation et artificialisation du sol, une grande consommation de matière et d'énergie; produisant beaucoup de déchets; basés sur l'extension urbaine, la croissance, le développement, la mobilité individuelle motorisée, l'occupation de sites spectaculaires et stratégiques; bénéficiant d'architectures tape-à-l'œil aux atouts marketing indéniables, mesurables à leurs prouesses techniques.

De l'autre côté, on découvre des projets qui intègrent les principes du développement vers l'intérieur, transformés, réemployant des matières locales, sobres, résilients, discrets, s'adressant au plus grand nombre, mais imparfaits, insatisfaisants pour certains usages élitaires; des projets de densification urbaine, bricolés, sensibles au patrimoine naturel et bâti, se contentant de sites compliqués, biscornus, des dents creuses, mais bénéficiant d'atouts d'un point de vue urbanistique: centralité, accessibilité, économie de sol, urbanité, avec une forte identité patrimoniale, en relation avec les autres activités et services urbains, etc.

Ces projets nécessitent des pesées d'intérêts complexes mêlant exigences programmatiques, préservation du patrimoine, économie, adéquation à de multiples normes contradictoires, etc. Quand on hérite d'un bâtiment ou qu'on l'utilise pour une durée limitée, on s'adapte. On accepte même quelques défauts compensés par un caractère renforcé, un prix de location abordable ou une situation stratégique. Mais cela implique pour les maîtres d'ouvrage et collectivités publiques d'abandonner certaines ambitions (« oui, nous ferons une piscine, mais elle ne permettra pas d'y organiser des championnats du monde »). Faire le deuil du projet idéal au profit d'un « moins mauvais » projet, c'est difficile à faire admettre, en particulier électoralement, et cela contrarie notre imaginaire helvétique pour le moins perfectionniste.

L'économie du partage

Dans un autre registre, la journée d'étude a mis en évidence divers moyens pour limiter les ressources. Nous avons abordé le réemploi de bâtiments et de matériaux, ainsi que la mutualisation. Ces attitudes relèvent de l'économie du partage dont on parle beaucoup depuis quelques années, mais dont les projets restent confidentiels. Pour qu'ils se généralisent, il faudrait révolutionner les normes, les bases légales, les processus, les pratiques, les produits, les mises en œuvre, mais avant tout les standards et les mentalités. Dans notre monde, il faut du courage pour qu'un maître d'ouvrage accepte des garanties limitées, de payer des matériaux usés au prix du neuf, de rallonger parfois des délais, etc.

Il en va de même avec la mutualisation, qui suggère que l'on peut réduire les moyens en partageant les besoins d'autres utilisatrices. Mais cela nécessite d'accepter des plages horaires réduites, une coordination fastidieuse entre usagers, une vétusté plus rapide, un entretien plus fréquent. Aujourd'hui, ces principes sont courants dans les projets en coopératives d'habitants où l'on retrouve des locaux communs partagés entre habitant-e-s, afin d'économiser les surfaces d'habitat ou de mener des projets collectifs². On y retrouve ainsi des salles communes, des locaux de bricolage, des chambres d'ami-e-s, etc. L'ambition est double: réduire et faire rêver.

Réduire la taille de certains logements, qui sont aujourd'hui dimensionnés de façon luxueuse (une chambre d'ami-e-s, un bureau, un enfant par chambre, deux locaux sanitaires à partir de quatre pièces, suréquipement technique, etc.), c'est une façon d'endiguer la pénurie endémique de logements, principalement liée à l'augmentation continue des surfaces de logement³.

Faire rêver en transformant le logement collectif en « palais social », en partageant ensemble un sauna, un jacuzzi, un four à pain, un local de bricolage, un local de musique, une salle de cinéma, des locaux et équipements généralement réservés à une élite privilégiée⁴. Par le partage, ces « moyens en plus » restent soutenables et le logement apporte une qualité absente des villas « Sam'suffit ». Malgré ses indéniables avantages, la mutualisation bute encore contre ces représentations bien ancrées dans notre référentiel individualiste et notre rapport « moderniste »⁵ au territoire: ségrégation, séparation, mobilité individuelle motorisée, zoning, etc.

Un intérêt public prépondérant

La mutualisation nécessite une part d'engagement supplémentaire, a fortiori quand les charges financières sont déséquilibrées. En effet, une école finance et entretient seule son préau, ses salles de gymnastique, sa bibliothèque. Les ouvrir à d'autres usagers lui coûte, sans que ces charges supplémentaires ne soient partagées ni même reconnues. Mais ouvrir ses équipements à la ville, changer la place de l'école dans la cité et son rôle dans le quartier change totalement l'idée de l'école: peut-on la considérer comme un tiers-lieu ouvert? Ce sont des questions à la fois pédagogiques et urbanistiques. Ce sont des questions de société. Pour la ville et ses habitants, l'ouverture de ces équipements incarne une grande valeur qu'il est difficile de chiffrer et encore plus d'évaluer la « rentabilité ». Sans intérêt économique mesurable, ces « beaux principes » passent vite au second plan. La mixité, la diversité, la multiplication des usages, l'animation, tout cela c'est bien joli, mais ça complique les choses. Dans le long processus urbanistique et architectural, la solution de facilité, c'est la

séparation et l'usage unique. Il faut donc de l'énergie et du temps pour maintenir le cap de la mutualisation. Face à des intérêts particuliers divergents, il faut des acteurs qui prennent de la hauteur, qui ont un certain « sens du bien commun » ou de « l'intérêt public prépondérant ». Il faut des « Robins des villes », des urbanistes pour défendre la justice spatiale au nom de celles et ceux dont on n'entend pas la voix.

Mutualisation, piège à cons ?

Lors du séminaire, deux intéressants exemples de mutualisation⁶ ont été présentés par Alain Beuret: les gares et les parkings. Ce sont des ouvrages chers, au fort impact territorial et incontournables dans la nécessaire transition vers une mobilité durable. Depuis 2000, les gares ont l'autorisation d'accueillir des commerces ouverts 7/7 de 6h à 22h. Les CFF peuvent déroger aux règles de la Commune ou du Canton concernant l'ouverture des magasins. Ils bénéficient ainsi d'un avantage lié à une utilisation du domaine ferroviaire. Cela n'est pas sans conséquence



A Sarajevo après les Jeux olympiques, piste de bobsleigh abandonnée © Peter Donko sur Unsplash



B Piscine abandonnée à Prypiat, Ukraine, suite à la catastrophe nucléaire de Tchernobyl (© Viktor Hesse sur Unsplash)

sur le tissu commercial local des centres urbains qui subit déjà lourdement la concurrence des centres commerciaux de périphérie et du commerce en ligne. Les gares participent à des bouleversements urbains que les communes subissent entièrement. Dans ce cas, ce qui s'apparente à une stratégie de mutualisation est motivé par un avantage commercial dû à une situation dominante, voire monopolistique à certaines heures. Elle n'est certainement pas motivée par une réflexion urbanistique ni par l'intérêt de maintenir dans une localité un tissu commercial vivant. Tant que les CFF considèrent défendre leur intérêt de régie fédérale en vendant des yoghourts le dimanche à 20 h, ils réduiront leur mission à leur bilan économique sans tenir compte de leurs conséquences urbanistiques. En tant que régie fédérale, et acteur de la mobilité durable, ils seraient pourtant bien inspirés de considérer ces enjeux territoriaux de façon globale et non comme un facteur isolé ou secondaire.

Autre exemple révélateur, la mutualisation des parkings. Sur le papier, elle est intéressante car elle permet une meilleure utilisation d'un ouvrage. Mais au lieu de limiter la construction d'ouvrages, cette mutualisation revient à intensifier l'usage des trans-

ports individuels motorisés aux dépens des politiques de report modal vers les transports en commun et les modes doux. Pas vraiment l'expression d'une politique durable, donc. Là encore, il est indispensable de considérer l'équipement et son usage, dans une perspective globale. Dans le cas d'un parking, il ne peut se faire sans réduction du stationnement sur domaine public, sans adapter le dimensionnement aux évolutions des pratiques et à l'offre des autres modes, etc. Le dimensionnement n'est donc jamais neutre et il ne devrait pas y avoir de mutualisation sans politique de mobilité plus large, en particulier du stationnement. Un moyen d'économiser la ressource spatiale ne doit pas être détourné de son but et se résumer en un moyen d'augmenter le rendement de celles et ceux qui en font le commerce. Le dimensionnement n'est pas qu'une question économique. C'est une question urbanistique, liée à des politiques publiques cohérentes, choisies sur des bases démocratiques et durables. C'est pourquoi la mutualisation ne devrait pas se faire au détriment de l'intérêt public qui – dans un monde idéal – devrait rester prépondérant sur les intérêts privés, est-il nécessaire de le rappeler ?

L'économie, mais laquelle ?

La mutualisation procède de l'économie de moyens, mais vraisemblablement pas de n'importe quel courant économique. Comme me le disait un enseignant dans le cadre d'un cours pour la création d'entreprise, « votre projet doit répondre à trois objectifs : le profit, le profit et le profit ». Dans cette perspective largement répandue, il est préférable de créer de la rareté pour influencer le rapport de force en faveur de l'offre aux dépens de la demande. Pour augmenter la richesse, il est préférable de vendre au plus offrant. L'usage est secondaire et la valeur marchande est la seule mesure⁷. Dans cette perspective, les CFF sont « condamnés » à siphonner le tissu commercial et la vie des centres-villes. C'est leur intérêt. C'est donc leur destinée. Aucun autre intérêt ne peut être supérieur au calcul économique et cette seule unité de mesure. À la « pesée des intérêts » s'est substituée la « marchandisation ». La mutualisation ne devrait donc pas relever de cette économie-là, mais plutôt de l'économie du partage et du mutualisme⁸. Et l'on trouve de nombreux exemples de gestion territoriale mutualisée selon cette acception : la gestion de l'eau d'irrigation (les bisses du Valais, les canaux préhispaniques du Pérou), le partage de pâturages (les Commonages en Irlande), des systèmes de pêche communautaire où la communauté s'autolimité, partage les filets, bateaux et produits de la pêche (pêcheurs de Nouackchott ou Nouadibou en Mauritanie, pêche à pied avec écluses sur l'île d'Oléron), etc.

C'est une économie vernaculaire, communautaire, à redécouvrir et se réapproprier, basée sur des ressources limitées, des principes supérieurs (d'égalité d'accès, de justice spatiale), sur l'adaptation des besoins à la mesure des ressources disponibles, parfois même sur le rationnement lorsque cela devient nécessaire. À l'image de sa définition biologique, le mutualisme se caractérise par la réciprocité et la relation équilibrée. Face aux menaces d'une gestion non durable⁹, il faut se doter de règles et d'institutions fortes¹⁰. Rien à voir avec l'accumulation sans limite qui caractérise l'économie dérégulée de notre époque.

Dans notre monde actuel, la mutualisation apparaît donc comme un principe loin d'être neutre, quasi subversif. Elle suppose un autre rapport aux autres et aux ressources, dont le sol, le territoire et l'espace. Du partage équitable de ces ressources non renouvelables dépend notre avenir. C'est pourquoi la

mutualisation ne devrait pas être une sorte de « petit plus du projet », mais bien devenir un incontournable qui influence toute la conception urbanistique et architecturale. La qualité spatiale ne peut se résumer à un bilan comptable. La gestion du territoire est – ou plutôt devrait être – d'utilité publique ! •

- 1 Journée d'étude d'EspaceSuisse – romande, *Équipements publics : Construire ? Recycler ? Mutualiser ?*, 16 novembre 2023, Lausanne. espacesuisse-romande.ch
- 2 À lire à ce sujet : P. M., *Voisinages & Communs*, Éditions de l'Éclat, 2016 ou Blum, Hofer, P.M., *Kraftwerk 1, construire une vie coopérative durable*, Éditions du Linteau, 2014 ou neustartschweiz.ch
- 3 La taille des logements n'a cessé d'augmenter au cours du 20^e siècle (~+100%), ce qui participe grandement à la pénurie de logement qui s'est faite sous l'effet conjugué de l'augmentation du niveau de vie, du vieillissement de la population, de l'augmentation du taux de divorces (et assez peu de la croissance démographique). La pénurie expose les habitants – locataires et propriétaires – à une hausse des coûts. À lire à ce sujet : *habiter_economique_mode_demploi.pdf* (tribu-architecture.ch).
- 4 Tout entretient cette fascination pour le luxe et la quête de privilèges. Pour s'en rendre compte, il suffit de voir un épisode de l'émission *MTV Cribs*, programme de télé-réalité américaine dans laquelle des célébrités font entrer chez elles une équipe de tournage. Elles y affichent l'opulence de leur train de vie associée à leur réussite économique.
- 5 À ce sujet, il est intéressant de relire la Charte d'Athènes et d'y voir combien tout ce qui touche au bien commun a disparu dans la pratique au profit de l'idéal individualiste et consumériste.
- 6 Journée d'étude d'EspaceSuisse – romande, *Équipements publics : Construire ? Recycler ? Mutualiser ?*, 16 novembre 2023, Lausanne, présentation d'Alain Beuret : espacesuisse-romande.ch
- 7 C'est valable pour tous les secteurs, même l'alimentation : « La mise à disposition simultanément sur le marché d'une grande quantité d'aliments venant du monde entier entretient l'inégalité d'accès à la nourriture entre habitants des pays riches et habitants des pays pauvres. Les denrées se déplacent naturellement vers les pays riches, qu'il est plus intéressant économiquement d'inonder d'aliments plus chers, quitte à jeter de grandes quantités de nourriture et laisser mourir de faim les populations des pays pauvres. Ainsi en 2017, alors qu'une famine frappait le Sud Soudan, ce même pays exportait de la nourriture. Soumettre l'alimentation à la seule logique de marché est immoral. Et les consommateurs sont complices de ces crimes. » in Laurent Guidetti, *Manifeste pour une révolution territoriale*, TRIBU architecture, Éd. Espazium, 2021, p. 45
- 8 Dans la nature, c'est la symbiose mutuellement bénéfique de différents individus ou espèces.
- 9 Lire à ce sujet : Garrett Hardin, *La tragédie des communs*, PUF, 2018 [Textes originaux : *The Tragedy of Commons*, Science, 1968 et *Extension of the Tragedy of Commons*, 1998]
- 10 Lire à ce sujet : livres et articles d'Elinor Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009 pour ses travaux sur les biens communs.

EspaceSuisse – romande est l'une des six sections d'EspaceSuisse, l'association faitière basée à Berne. Plateforme de discussion à l'attention des communes, des cantons et des particuliers, EspaceSuisse – romande offre des prestations d'information et de conseils en matière d'aménagement du territoire et d'environnement. Elle favorise une utilisation rationnelle de l'espace vital et du milieu bâti.

IMPRESSUM

Rédaction des Cahiers:

Marielle Savoyat, rédactrice en chef

Le Comité EspaceSuisse – romande

Secrétariat général:

Grand-Rue 38, 1260 Nyon

Tél. 022 346 83 55

info@espacesuisse-romande.ch

espacesuisse-romande.ch

Édition et distribution:

espazium – les éditions pour la culture du bâti

Rédaction TRACÉS

Rue de Bassenges 4, 1024 Écublens

espazium.ch/fr

Maquette graphique et mise en page:

Valérie Bovay et Giorgio Chiappa

Relecture: Stéphanie Sonnette

Impression: Stämpfli SA, Wölflistrasse 1, 3001 Berne

ISSN: 2673-1770

EspaceSuisse

Association pour l'aménagement
du territoire

Section romande